

NIVEAU 3



PRÉROGATIVES

Le plongeur Niveau 3 peut effectuer des plongées en autonomie sans Directeur de Plongée (DP) jusqu'à 40 m dans les conditions identiques au PA40 et jusqu'à 60 m en présence d'un Directeur de Plongée (DP).

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être âgé de 18 ans au moins à la date de délivrance du brevet
- Être titulaire du niveau 2 (N2) ou d'une certification équivalente et du RIFA Plongée (au moment de la certification)
- Être titulaire de la licence fédérale en cours de validité.
- Présenter un certificat d'absence de contre-indication à la plongée

DÉROULÉ ET CONTENU DE FORMATION

A la base fédérale la formation se déroule sur 5 jours consécutifs du lundi au vendredi

OÙ SE FORMER

A la Base Fédérale d'Hendaye, au sein d'un club ou d'une structure affiliée FFESSM

Pour plus d'informations, se reporter au Manuel de Formation Technique - MFT
<https://mft.ffessm.fr/>

